

TDDO — Transition Durable & Digitale des Organisations

Évaluation des propositions — Secteur Agro-Industriel

Master PI2A — Université de Bordeaux | Rémy Juston-Coumat 2025-2026

72/100

Score Global TDDO

La proposition de Sharone AKIMANA pour Sèvre & Belle est pertinente et bien ancrée dans les valeurs de la coopérative, avec une orientation claire vers la valorisation des déchets laitiers. L'accent mis sur la RSE est louable, mais la proposition gagnerait à être davantage détaillée sur les aspects réglementaires, digitaux et les impacts concrets sur la souveraineté alimentaire, notamment via des indicateurs précis et une approche structurée.

Proposition soumise

Auteur : Sharone AKIMANA — Coopérative Sèvre & Belle

Email : akimana271@gmail.com

Date : 26 février 2026

Axe principal : RSE & ESG

Titre :

Mise en place d'un système de valorisation de déchets générées par la fabrication des produits laitiers

Description :

Entreprise Sèvre & Belle

C'est une coopérative laitière fondée en 1893 réputée pour ses fromages de chèvres au lait cru. Elle regroupe des éleveurs locaux et valorise un savoir-faire traditionnel avec une production fortement liée au territoire.

Les activités principale:

activité agricole (élevage caprin)

transformation laitière énergivore

dépendance aux ressources naturelles

attentes fortes des consommateurs en produits durables. on veut inscrire notre entreprise dans une démarche RSE qui est compatible avec nos valeurs sur une durée de 3ans et mettre en place un indicateur de suivie du plan RSE efficace

Évaluation par axe TDDO

La proposition s'aligne parfaitement avec l'axe RSE/ESG en abordant la valorisation des déchets, un enjeu environnemental majeur pour l'industrie laitière. L'ancrage dans les valeurs coopératives et le savoir-faire traditionnel renforce la crédibilité de la démarche. La volonté de mettre en place un indicateur de suivi efficace témoigne d'une bonne compréhension de l'importance de la mesure de performance. L'intégration des attentes des consommateurs pour des produits durables est également un point fort, réduisant le risque de greenwashing si la démarche est sincère et vérifiable.

Points forts :

- ' Focus sur la valorisation des déchets, enjeu environnemental clé (pilier E)
- ' Ancrage fort dans les valeurs coopératives et le territoire (pilier S)
- ' Volonté de mettre en place un indicateur de suivi RSE efficace
- ' Réponse aux attentes des consommateurs en produits durables

Points à améliorer :

- ' Détailler les types de déchets et les méthodes de valorisation envisagées
- ' Préciser les objectifs chiffrés pour la réduction et la valorisation des déchets
- ' Intégrer explicitement les piliers Social et Gouvernance au-delà de l'environnemental

Conformité Réglementaire**60/100 — SATISFAISANT**

La proposition évoque une démarche RSE sur 3 ans, ce qui est compatible avec les exigences de reporting extra-financier comme la CSRD pour les entreprises de taille significative. Cependant, elle manque de précision sur les normes et directives applicables. La valorisation des déchets implique des réglementations spécifiques (ICPE, économie circulaire) qui ne sont pas mentionnées. L'absence de référence à des certifications comme ISO 14001 ou des standards de reporting comme GRI affaiblit la robustesse de l'approche réglementaire.

Points forts :

- ' Intention de s'inscrire dans une démarche RSE sur 3 ans, compatible avec les calendriers de reporting

Points à améliorer :

- ' Identifier les exigences CSRD/ESRS pertinentes (notamment ESRS E5 sur les ressources et l'économie circulaire)
- ' Évaluer la pertinence d'une certification ISO 14001 pour le système de management environnemental
- ' Prendre en compte les réglementations spécifiques à la gestion et valorisation des déchets agro-industriels
- ' Anticiper la directive Green Claims pour la communication sur la valorisation des déchets

Transformation Digitale**45/100 — À DÉVELOPPER**

La proposition ne mentionne pas explicitement l'intégration de la transformation digitale dans la valorisation des déchets. Pourtant, des outils numériques comme l'IoT pour le suivi des flux de déchets, l'IA pour l'optimisation des processus de valorisation ou la blockchain pour la traçabilité des sous-produits valorisés pourraient apporter une valeur ajoutée significative. L'absence de cette dimension limite le potentiel d'innovation et d'efficacité de la démarche.

Points forts :

- ' Le suivi des indicateurs RSE pourrait s'appuyer sur des outils digitaux, bien que non mentionné explicitement

Points à améliorer :

- ' Explorer l'utilisation de capteurs et IoT pour le suivi en temps réel des déchets et des flux de valorisation
- ' Envisager l'IA pour optimiser les processus de tri, de collecte ou de transformation des déchets
- ' Mettre en place des outils digitaux pour la traçabilité des sous-produits valorisés (ex: blockchain)

! Évaluer l'empreinte carbone numérique des solutions envisagées (frugalité digitale)

Souveraineté Alimentaire

70/100 — SATISFAISANT

La coopérative, par essence, contribue à la souveraineté alimentaire en regroupant des éleveurs locaux et en valorisant des produits du terroir. La valorisation des déchets peut renforcer cette souveraineté en créant de la valeur ajoutée locale et en réduisant la dépendance à des ressources extérieures pour certains intrants (ex: fertilisants issus de la valorisation). Cependant, la proposition n'explique pas comment cette valorisation contribue directement à la résilience de la chaîne d'approvisionnement ou à une meilleure autonomie des éleveurs.

Points forts :

- ! Coopérative d'éleveurs locaux, valorisant le savoir-faire traditionnel et le territoire
- ! La valorisation des déchets peut créer de la valeur ajoutée locale et réduire la dépendance à des intrants externes

Points à améliorer :

- ! Démontrer comment la valorisation des déchets peut renforcer la résilience des éleveurs ou de la coopérative
- ! Identifier les opportunités de boucles courtes pour les sous-produits valorisés (ex: retour à la terre, alimentation animale)
- ! Analyser l'impact de la valorisation sur la réduction des importations ou la création de nouvelles filières locales

Points de réflexion à approfondir

1. Quels sont les types et volumes précis de déchets laitiers générés par Sèvre & Belle, et quelles sont les filières de valorisation existantes ou potentielles (méthanisation, compostage, alimentation animale, etc.) ?
2. Comment la coopérative envisage-t-elle de mesurer l'efficacité de son plan RSE et quels indicateurs GRI ou ESRS seraient les plus pertinents pour le suivi de la valorisation des déchets ?
3. Comment la démarche de valorisation des déchets peut-elle être intégrée dans une stratégie plus large d'économie circulaire pour Sèvre & Belle, impliquant les éleveurs et d'autres acteurs locaux ?
4. Quelles sont les technologies digitales (IoT, IA, blockchain) qui pourraient optimiser la collecte, le tri, la transformation et la traçabilité des déchets valorisés ?
5. Comment la communication sur cette initiative de valorisation des déchets sera-t-elle gérée pour éviter le greenwashing et s'assurer de la vérifiabilité des allégations ?

Recommandations concrètes

- Réaliser un diagnostic détaillé des flux de déchets (types, volumes, composition) pour identifier les filières de valorisation les plus adaptées et économiquement viables.
- Définir des objectifs SMART (Spécifiques, Mesurables, Atteignables, Réalistes, Temporellement définis) pour la réduction et la valorisation des déchets, alignés sur les indicateurs GRI 306.
- Évaluer l'opportunité d'intégrer des solutions digitales (IoT, IA) pour optimiser la gestion et la traçabilité des déchets, en veillant à la frugalité numérique.
- Mettre en place un système de management environnemental (SME) basé sur l'ISO 14001 pour structurer la démarche et faciliter une éventuelle certification.
- Développer un plan de communication RSE transparent et vérifiable, en s'appuyant sur des données auditées et en anticipant les exigences de la directive Green Claims.

Risques & Non-conformités identifiés

- Risque de greenwashing si la communication n'est pas étayée par des données vérifiées et auditées (Edelman 2024).
- Non-conformité future aux exigences de reporting CSRD/ESRS si la démarche n'est pas suffisamment structurée et documentée.
- Risques opérationnels liés à la mise en place de nouvelles filières de valorisation (coûts, logistique, acceptation des produits valorisés).
- Risque de ne pas maximiser le potentiel de la transformation digitale pour l'efficacité et la transparence de la valorisation des déchets.

Prochains pas recommandés

- 1 Cartographier précisément tous les flux de déchets générés par l'activité laitière de Sèvre & Belle.
- 2 Organiser un atelier de brainstorming avec les parties prenantes internes et externes (éleveurs, collectivités, experts en valorisation) pour explorer les options de valorisation.
- 3 Établir un plan d'action RSE détaillé pour les 3 prochaines années, intégrant des objectifs chiffrés et des indicateurs de performance alignés avec les GRI Standards.
- 4 Consulter des experts en technologies numériques pour identifier les solutions d'optimisation de la gestion des déchets (IoT, IA) et de traçabilité (blockchain).
- 5 Préparer une feuille de route pour une éventuelle certification ISO 14001 et l'intégration des exigences CSRD.

Sources à consulter

ADEME — Pour les données et les filières de valorisation des déchets agro-industriels, l'économie circulaire et les bilans carbone.

<https://www.ademe.fr>

GRI Standards — Pour la sélection d'indicateurs de reporting extra-financier pertinents, notamment GRI 306 (Déchets) et GRI 303 (Eau).

<https://www.globalreporting.org>

EUR-Lex (CSRD & ESRS) — Pour comprendre les exigences de reporting extra-financier, en particulier ESRS E5 (Ressources et économie circulaire) et ESRS E1 (Changement climatique).

<https://eur-lex.europa.eu>

ISO.org — Pour les normes de management environnemental (ISO 14001) et de responsabilité sociétale (ISO 26000).

<https://www.iso.org>

